

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 février 2021

Convocation du : 12 février 2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 février à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON,, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme LEROUX et M. DERONNE, Mme DE PARIS et M. QUESTE, Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, Mme NAEYE et Mme CASIER, M. CATTOIRE et Mme DELANNOY-CUISINIER, M. VANNESTE et M. PICKEU, Mme DELESTREZ et M. BRUNET, Mme PRINGUEZ et M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, Mme CASSAN et M. LANDLER, Mme BAURANCE et M. VANGAEVEREN, Mme HALOS, ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DUBREU, Mme GUSTIN, Mme COBBAERT, M. MARIE, M. MERTEN, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie GUSTIN

DE21.020

FINANCES
TARIFS COMMUNAUX
AJOUT D'UN TARIF

Autorisation- Approbation

☞

Dans le cadre des occupations du domaine public, la Ville est désormais sollicitée pour l'installation de grues à tour aux abords des chantiers.

La Ville ne possède actuellement pas de tarif permettant la facturation de ce type d'occupation.

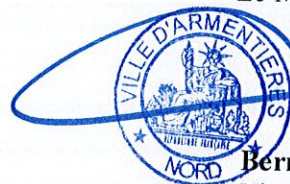
Il est donc proposé de fixer ce tarif sur la base de 14,00 € par semaine par mètre carré occupé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de tarif ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HANSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille